Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901987-20251216-2025_6_03-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2025-6-03

Séance du 16 Décembre 2025

Date de convocation : 11 Décembre 2025

Membres en exercice :	**16**
Présents :	**13**
Procuration :	**2**
Votants :	**15**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le seize Décembre deux mil vingt-cinq.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard – M. BOSSARD Pierre - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément. Mme BESSON Camille

Etaient absents : M. BOSSARD Pierre a donné procuration à m ; Daniel ABIVEN – Mme WIERZBICKI Carine a donné pouvoir à M. Stéphane SIMON - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : M. SIMON Stéphane

Cartographie érosion 30/100 ans

Considérant :

- les phénomènes d'érosion à l'œuvre sur son littoral, et la présence de biens et activités exposés,
- Considérant les dispositions de la loi dite « Climat et résilience » en matière de recul du trait de côte, prévoyant l'établissement d'une liste nationale de communes concernées par ce phénomène,
- Souhaitant s'engager dans une réflexion sur l'élaboration d'une cartographie du recul du trait de côte et de bénéficier des aides prévues dans la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de La Communauté Lesneven Côte de Légendes, compétent en matière de documents d'urbanisme, émis le 19/06/2023, sur l'inscription des communes de Plounéour-Brignogan-Plages, Plouider, et Goulven dans la cartographie de l'exposition au recul du trait de côte prévue à l'article 239 de la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de la Communauté de Communes émis le 23/06/2025 pour le choix d'un scénario sécuritaire commun pour l'intégration des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUi,
- Le courrier de la Présidente de la CLCL invitant les communes littorales à présenter au conseil municipal le scénario intercommunal retenu.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901987-20251216-2025_6_03-DE

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la prise en compte du scénario sécuritaire commun pour l'intégration future des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUi.

Le Conseil Municipal, prend acte

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

